Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

La Giboire, toute une histoire…

écrit par Yoann Balestrat | 7 décembre 2022

Dans ce dossier spécial, vous trouverez :

- deux interventions de Yoann Balestrat au nom du groupe « Énergie citoyenne » lors du conseil municipal du 10 novembre 2022 (le compte rendu de la séance est disponible ici) ;
- la réponse de notre collectif aux attaques de la majorité dans la presse ;
- notre tribune parue dans le magazine municipal de décembre 2022 ;
- des photos anciennes de La Giboire, cet endroit si particulier ;
- des documents liés à la vente du site (avis établis par le service

des Domaines, PLU de St-Pierre d'Oléron).
- des liens vers des articles de presse

Bonne lecture et n'hésitez pas à nous contacter !

Conseil municipal du 10 novembre 2022
Intervention concernant la désaffectation et le déclassement de La Giboire

> *Monsieur le Maire,*
> *Mes chers collègues,*
>
> *La Giboire, ce n'est pas qu'un lieu ou un bien. La Giboire, c'est une idée, ou plutôt une ambition que l'on doit dans les années 1930 à l'Union Syndicale Ouvrière (l'USO), ce mouvement coopératif et populaire qui a forgé l'identité de notre commune.*
>
> *La Giboire, c'est la colonie de vacances pour tous les enfants, quel que soit leur milieu social, permettant bien souvent de découvrir la mer pour la première fois ou d'appréhender un espace naturel bien différent du nôtre. Un projet moderne dont le principe – et non sa déclinaison concrète – est aujourd'hui encore d'une éclatante pertinence : les inégalités sociales se creusent de nouveau et la crise écologique est désormais là…*
>
> *Il n'est pas question ici de dresser une description nostalgique, naïve et béate d'un « âge d'or » qui n'a sûrement jamais existé. Néanmoins, La Giboire a marqué des générations de petits du territoire partis « en colos » ou, plus tard, comme moi, en classe de mer. Il est nécessaire de bien sentir le poids de l'histoire et notre responsabilité.*
>
> *Bien sûr, il y a une réalité que personne ne conteste ici : un patrimoine dégradé et des finances locales offrant peu de marges de manœuvre voire asséchées. Mais quelle réflexion collective avons-nous mené avant d'en arriver là, à la vente pure et simple ?*
>
> *Notre groupe estime qu'il est indispensable de reporter à une séance ultérieure les différentes délibérations qui nous sont soumises afin de nous réunir, dans le cadre d'une commission ou d'un groupe ad hoc, pour travailler sur ce dossier. Car la conclusion que vous apportez aujourd'hui*

> *mérite d'être précédée d'une étude de différentes options portant aussi bien sur le contenu d'un éventuel projet que sur les modes possibles d'investissement et exploitation. Peut-être n'y a-t-il aucune autre hypothèse viable hormis celle que vous présentez. Ayons-en le cœur net, ensemble.*
> *Je terminerai avec les mots d'Annette Bigaud, séjours 51, 52 et 53, publiés dans Le Chercheur d'Or n°68 de janvier 2018 : « L'U.S.O. a été recyclée, La Giboire a brûlé et tombe en ruines, mais son souvenir est ancré dans la mémoire collective. Elle a permis à des générations d'enfants de milieu modeste de découvrir la mer, de jouir de vraies vacances, et venant des différents quartiers de la ville, de mieux se connaître. N'a-t-elle pas, ainsi, contribué à conforter l'âme saint-juniaude faite de solidarité et de partage ? »*
> *Mes chers collègues, soyons à la hauteur de l'ambition qu'a eue Joseph Lasvergnas lorsqu'il a porté cette réalisation qui a fait et peut faire, évidemment de manière différente aujourd'hui, la grandeur de notre ville.*
>
> *Je vous remercie.*

Yoann Balestrat au nom du groupe « Énergie citoyenne »

Conseil municipal du 10 novembre 2022
Intervention concernant la vente de La Giboire

> *Monsieur le Maire,*
> *Mes chers collègues,*
>
> *Nous l'avons dit précédemment, cette vente est, pour nous, précipitée. Et les modalités de son déroulement nous interrogent.*
>
> *Comme l'avait pourtant pointé notre collègue Anne-Sophie Chazelle lors d'un conseil municipal, le flou sur la mise en vente des biens communaux est total et La Giboire n'échappe malheureusement pas à la règle.*
>
> *Qui pouvait savoir que le bien était en vente ? Aucune publicité réelle n'a été faite. A priori aucun panneau affiché sur place. Aucune annonce sur le site de la Mairie, sur les réseaux sociaux ou sur des sites dédiés consultés tant par les investisseurs professionnels que par les*

particuliers… Vraisemblablement aucune mission confiée à une agence immobilière ou à un office notarial. Ce n'est pas acceptable, tant en termes de transparence démocratique que d'efficacité économique. D'ailleurs, en l'absence d'une quelconque action de communication, comment la société CM Promotions, qui est en région parisienne, a-t-elle été informée de la mise en vente du bien ?

Outre l'intérêt éventuel de conserver, pour les générations futures, la propriété du site, quitte à en confier l'exploitation à un tiers privé – c'est par exemple ce que vous avez proposé de faire avec le Moulin Pelgros – nous ne pouvons qu'être surpris et même estomaqués par le prix de vente.

Bien sûr, vous allez nous dire que le montant est supérieur à l'avis des Domaines et que l'on fait peut-être même une affaire. Mais qui considère que 4 hectares sur l'Île d'Oléron, même contraints par un règlement local d'urbanisme qui restreint l'affectation du bien, peut valoir 185 000 euros ? Comment peut-on avoir une estimation des Domaines qui passe de 960 000 euros en 2016 à 185 000 euros en 2022 ? Certes, un incendie a eu lieu entre temps. Mais il n'aura échappé à personne que les prix de l'immobilier, en particulier dans les zones attractives comme le littoral, ont parallèlement flambé !

Manifestement, le prix, même fixé à 250 000 euros, est sous-estimé. Oui, 250 000 euros pour 4 hectares sur l'Île d'Oléron, c'est peu ! Qui peut être d'accord avec ça ? Des agences immobilières de l'île sont tout autant interloquées et ont indiqué être en capacité de faire des estimations du site et trouver rapidement plusieurs investisseurs. C'est pourquoi nous vous demandons de surseoir à la vente et de procéder à plusieurs estimations par des agences avant de prendre une quelconque décision.

Enfin, s'il fallait encore vous convaincre, la société qui se porte acquéreur n'est, sauf erreur, pas un investisseur-bâtisseur-exploitant. C'est une société immobilière qui ne va faire que revendre le bien. L'achèterait-elle pour ne faire aucun bénéfice ? Personne n'y croit !

Nous vous remercions par avance pour vos réponses.

Yoann Balestrat au nom du groupe « Énergie citoyenne »

Énergie citoyenne répond aux attaques de la majorité municipale :
La Giboire, abus de pouvoir !

> *« Allégation insultante, procédé inique, allégation mensongère, totale absence d'idée, amnésie … », la majorité ne fait pas dans la nuance ! Dès qu'elle est prise en défaut, elle serre les rangs autour du chef et devient agressive. Place Auguste-Roche, on n'aime guère la contradiction, on n'admet pas la critique. Et pourtant …*
>
> *Dans la vente de La Giboire, par exemple, qu'avons-nous dénoncé ? Que le maire sorte du chapeau une décision sur une question d'importance – la vente d'un bien communal historique – sans qu'elle ait été étudiée ni seulement évoquée une seule fois durant les deux années et demie écoulées depuis la mise en place de la municipalité actuelle.*
>
> *C'est « un sujet très ancien » nous dit-on, qui a été traité lors de la précédente mandature. Mais c'est justement parce que le dossier est ancien (plus de dix ans!) qu'il nécessitait une réactualisation, une remise à plat, une large information ! Depuis 2015, les données ont changé, le contexte a évolué. D'ailleurs, lors du conseil municipal, Pierre Allard a appuyé sa longue argumentation sur des éléments nouveaux du dossier, voire très récents : par exemple, la forte et étonnante dévaluation de l'estimation du bien par le service des domaines ou le classement d'une partie du site en zone inondable.*
>
> *Sans préjuger de leur pertinence, pourquoi ces informations n'ont-elles pas été diffusées en amont du Conseil, afin de nourrir réflexion et débat en commission ? Le maire nous reproche notre suspicion sur les conditions de la vente, mais c'est lui qui la crée par son refus de nous communiquer les informations et de nous présenter le dossier. Nous représentons nous aussi la population de Saint-Junien et sommes chargés de défendre ses intérêts.*
>
> *Placés devant cet ultimatum de devoir voter une délibération sans avoir les nécessaires explications et le temps du*

> *débat, nous avons proposé de la reporter. Il fallait la reporter ! En suspens depuis plus de dix ans, la vente de La Giboire pouvait bien attendre encore un mois ! Balayée d'un revers de main, notre demande n'a même pas été soumise au vote.*
>
> *Défaut de démocratie aussi dans la manière de nous signifier que cette vente est la seule solution, qu'il n'y en a pas de meilleure, que c'est même une « aubaine pour les finances communales » ! Nous devons croire sur parole la majorité. Mais si nous avions eu le temps du débat, nous aurions pu avancer d'autres pistes qui semblent n'avoir pas été explorées et que nous n'avons pu évoquer en Conseil puisque le maire a clos la discussion en jugeant que trop de temps avait été consacré à cette question. Citons par exemple la vente aux enchères, la négociation avec la commune de Saint-Pierre d'Oléron sur les conditions du PLU, la concession de l'usage du bien plutôt que sa vente, le recours à des agences immobilières spécialisées dans la vente des espaces de loisirs…*
>
> *Être majoritaire, exercer le pouvoir depuis longtemps, l'avoir exercé un temps sans opposition, tout cela a conduit l'équipe municipale à croire qu'elle seule peut avoir des idées, que toutes ses idées sont bonnes et ses projets incontestables. Non ! Refuser le débat, mépriser le groupe Énergie citoyenne, ne sont pas des moyens démocratiques d'exercer le pouvoir. D'autres dossiers sensibles sont à venir (Les Goulas) ; la population de Saint-Junien n'acceptera pas qu'ils soient traités – maltraités – comme celui de La Giboire.*
>
> *PS : Quant à la phrase de Georges Orwell, utilisée pour dénoncer sournoisement nos propos, il aurait été honnête que les auteurs de l'article « Ce que vous devez savoir » la citent en entier. On aurait vu qu'elle s'applique aussi à leur propre discours. La voici, complète : « Le langage politique* ***– et avec des variations cela est vrai de tous les partis politiques, des conservateurs aux anarchistes –*** *est conçu pour donner aux mensonges des airs de vérité, rendre le meurtre respectable et faire passer pour solide ce qui n'est que du vent. » Revue Horizon, avril 1936.*

Le collectif « Énergie citoyenne »

Tribune du P’tit Bonjour n°224 (décembre 2022)

> *La majorité a tiré un trait sur l’ancienne « colo ». Avec une manière de faire qui interroge.*
>
> *1. **Aucune réflexion collective** : la vente n’a pas été discutée avec les élus en place avant d’être présentée en conseil municipal. « Circulez… »*
> *2. **Aucune vision politique** : à l’heure où les inégalités sociales se creusent et la crise écologique est plus que visible, pourquoi ne pas porter l’ambition d’un projet innovant quitte à s’appuyer sur le secteur privé pour le financer ? « Circulez… »*
> *3. **Aucune publicité** : pas une annonce de vente sur le site de la Mairie, sur les réseaux sociaux ou sur des sites spécialisés. Aucune mission confiée à une agence immobilière ou à un office notarial. « Circulez… »*
> *4. **Aucun intérêt économique** : vendre 4 hectares sur l’Île d’Oléron au prix de 250 000 euros, c’est bradé ! Et ce, même si le PLU restreint la destination du site à un village de vacances. Pire, l’estimation des Domaines réalisée en 2022 fixait le montant à 185 000 euros. Incroyable mais vrai ! « Circulez… »*
> *5. **Aucune transparence** : l’acquéreur n’est pas un investisseur avec un projet. C’est une société qui ne va faire que revendre le bien… plus cher évidemment ! « Circulez… »*
>
> *Notre groupe va continuer de se mobiliser sur ce dossier.*

Yoann Balestrat, Frank Bernard, Frédéric Dauvergne, Jean-Sébastien Piel et Nathalie Tarnaud.

Photos

(*cliquez sur les photos pour les voir en taille réelle*)

(si la vidéo ne se lance pas, vous pouvez aller sur le site de Mémoire Filmique de Nouvelle-Aquitaine pour la visionner)

Documents Utiles

Avis domaines 2010

Avis domaines 2014

Avis domaines 2016

Avis domaines 2022

PLU de la commune de Saint-Pierre d’Oléron

Articles de presse et de revues

Le Populaire du Centre :

- « Le conseil municipal adopte une nouvelle fois la mise en vente de la Giboire » – 25 avril 2015
- « Les anciens de la Giboire se sont retrouvés le 16 juin sur les lieux mêmes de leurs jeunes années » – 25 juin 2015
- « Incendie dans l'ancienne colonie de vacances La Giboire à l'île d'Oléron » – 13 août 2017
- « L'ancienne colonie de La Giboire au centre des débats du conseil municipal de Saint-Junien » – 15 novembre 2022

Le Chercheur d'Or :

- Numéro 68 de janvier 2018

France 3 Limousin :

- « 250 000 euros pour 4 hectares sur l'île d'Oléron, c'est surréaliste ! » Le camp de vacances de la discorde – 21 octobre 2023

Sud Ouest :

- « Que deviennent les anciennes colonies de vacances de l'île d'Oléron ? » – 22 août 2024

---

energie citoyenne
pour Saint-Junien

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- Accueil – Actualités
  - Actualités
  - Vie du groupe
  - Calendrier
- Vie des Conseils
  - Comptes-rendus
  - Commissions municipales
  - Commissions POL

Cité du cuir : un beau projet, mais…

écrit par Yoann Balestrat | 7 décembre 2022

Le projet de « Cité du cuir » ne peut être que salué en ce qu'il vise à mettre en valeur et développer un savoir-faire de notre territoire. Cependant, plusieurs aspects de sa réalisation nous interrogent et ont pour certains fait l'objet de remarques de la part de la Chambre régionale des Comptes de Nouvelle-Aquitaine (voir le Document ci-joint).

1. **Les changements récurrents concernant le contenu du projet** (inversion des bâtiments Hermès/musée, révision de la scénographie, etc.) : ces modifications majeures sont sources de surcoûts et de retards importants.
2. **Le manque de transparence financière**: malgré nos demandes répétées, la majorité ne nous a toujours pas donné le coût global de ce projet, de sa conception initiale jusqu'à ce jour.
3. **L'absence de prise en compte de l'enjeu écologique**: l'aménagement de parkings en lieu et place d'espaces naturels est à contresens de ce qu'il fallait faire pour proposer un cadre de qualité. Des alternatives existaient : elles ont été balayées. On ne nous écoute pas…

Les élus Énergie citoyenne au conseil communautaire

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

Merci Anne-Sophie et bienvenue Frank !

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 7 décembre 2022

Après deux ans et demi de mandat, **Anne-Sophie Chazelle**, pour des raisons familiales, a démissionné de ses fonctions de conseillère municipale et communautaire.

Nous tenions à la remercier pour son **investissement dans notre groupe** – qu'elle poursuivra autrement – et pour son **engagement auprès de nos**

concitoyens et au sein de nos collectivités. L'**eau**, la gestion des **déchets**, la lutte contre l'**artificialisation** des sols, l'**école de musique**, le centre culturel **La Mégisserie** ou encore la circulation à **vélo** auront été parmi ses préoccupations majeures.

Anne-Sophie passe le relais à **Nathalie Tarnaud**, conseillère municipale, qui rejoint le conseil communautaire, et à **Frank Bernard** qui intègre le conseil municipal.

Professeur au collège Paul-Langevin aujourd'hui à la retraite, Frank préside la « **Société des Vieilles Pierres** », association qui se consacre au patrimoine de la région. Il considère que Saint-Junien dispose de nombreux atouts qui méritent d'être mis en valeur, notamment son **environnement naturel**, son **identité historique** et son **patrimoine industriel**.

Bien que spontanément peu enclin à s'investir politiquement, Frank s'était pleinement retrouvé lors des dernières élections municipales dans la démarche initiée par notre **collectif « Énergie citoyenne »** et n'a cessé depuis d'en être l'un des membres actifs. Ancien joueur à l'ASSJ puis éducateur à l'école de **rugby**, Frank est prêt à entrer dans la mêlée !

Anne-Sophie Chazelle, Frank bernard et Nathalie Tarnaud

energie citoyenne
pour Saint-Junien

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

Réunion du Conseil Municipal du 10 novembre 2022

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 7 décembre 2022

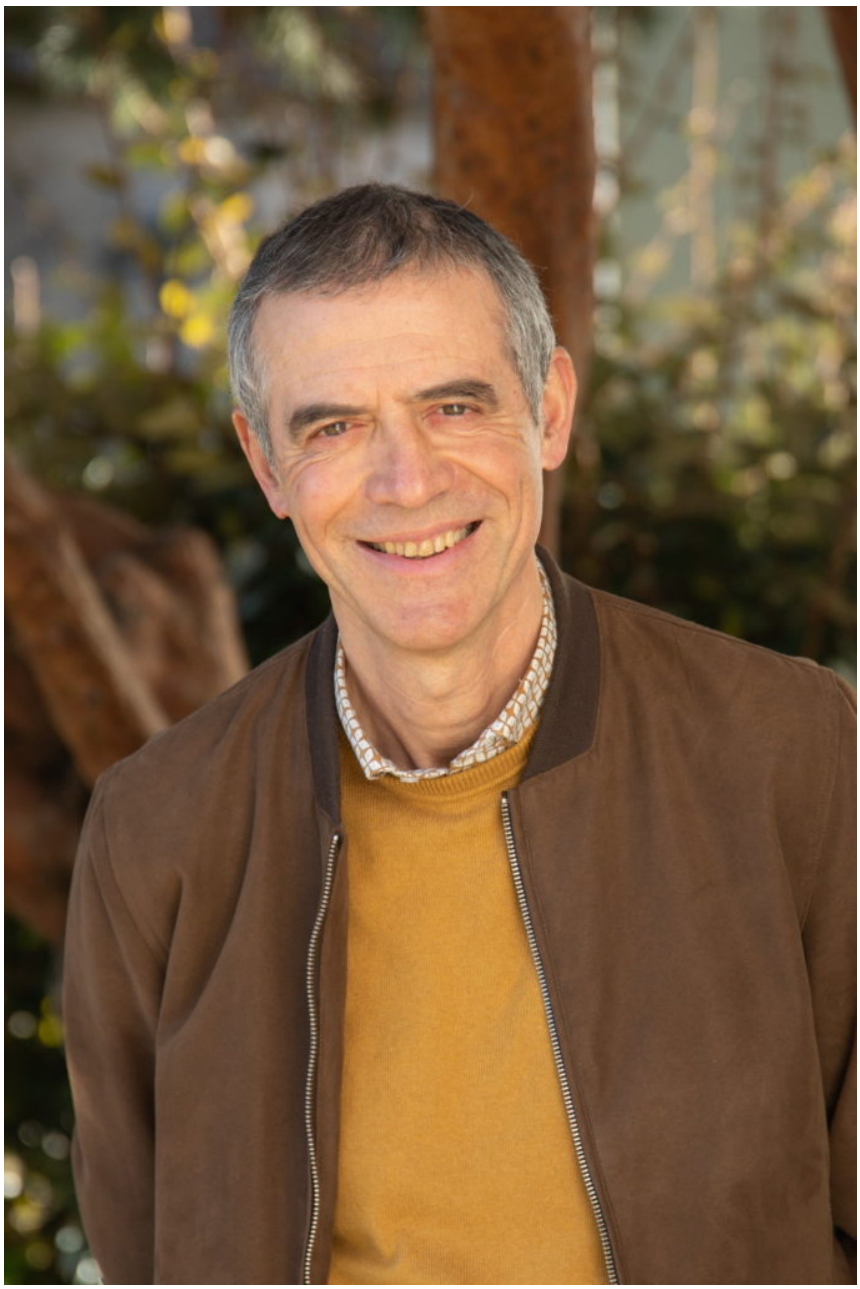

Le jeudi 10 novembre 2022 s’est tenue une réunion du Conseil Municipal. Voici un résumé de ce qui a été dit et décidé.

Laurence Chazelas était absente, représentée par Esther Rasoa-Fenosoa.

Alex Gerbaud était absent, représenté par Christophe Wacheux.

Stéphanie Tricard était absente, représentée par Bernard Beaubreuil.

Aurabelle Pesqué est arrivée 5 minutes après le début de la séance.

- Conseil municipal du 10 novembre 2022 Intervention concernant la désaffectation et le déclassement de La Giboire
- Conseil municipal du 10 novembre 2022 Intervention concernant la vente de La Giboire

- Énergie citoyenne répond aux attaques de la majorité municipale : La Giboire, abus de pouvoir !
- Tribune du P’tit Bonjour n°224 (décembre 2022)
- Photos
- Documents Utiles
- Articles de presse et de revues

Début de la séance à 18h30.

Cette réunion marquait les débuts de Frank Bernard au sein du Conseil Municipal. Pierre Allard lui donne donc la parole :

> *Monsieur le Maire, merci pour votre accueil,*
>
> *Mesdames et messieurs les conseillers municipaux,*
>
> *Quelques mots simplement pour vous dire que je suis très honoré de rejoindre le conseil municipal de Saint-Junien. Je ne crois pas utile de rendre hommage à Anne-Sophie Chazelle à laquelle je succède pour la simple et bonne raison que cela a déjà été fait ici même par Yoann Balestrat et par Monsieur le Maire.*
>
> *Pour ma part, je m’efforcerai de participer aux travaux de cette assemblée de manière positive et constructive, avec pour guide, bien évidemment l’intérêt de la commune et de ses habitants. Et en ayant pour souci de défendre les intérêts des habitants de Saint-Junien, dans un esprit d’ouverture, d’entente, tout en restant fidèle, bien évidemment à mes convictions et aux idées du groupe auquel j’appartiens qui est représenté ici par Yoann Balestrat et mes 5 collègues.*

Le procès-verbal de la séance du 15 septembre n’est à ce jour pas encore en ligne sur le site de la Mairie. Il nous a été fourni avec la convocation au conseil municipal pour approbation avant publication sur le site de la Mairie dans la semaine. N’oubliez pas de lire notre propre compte rendu pour avoir plus de détails (Réunion du Conseil Municipal du 15 septembre 2022).

Ayant envoyé nos remarques et corrections en amont, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DM – Budget Camping

Il est nécessaire de faire une modification du budget camping pour des ajustements minimes.

CM-2022-11-10-1

DM 1 C

Voté à l'unanimité

Effacement de dettes

Il nous est proposé de valider l'effacement des dettes (pour un montant total de 7446,20€) telles que décrites dans le tableau ci-joint :

CM-2022-11-10-2

Voté à l'unanimité

Acceptation legs Lucien Salesse

Par courrier du 25 mars 2022, la commune a été informée du décès de Monsieur Lucien SALESSE le 16 septembre 2020 et qu'elle est légataire du quart indivis d'un ensemble de biens et de terrains aux termes d'un testament.

- Section AR n° 25 sis Route du Bas Moulin à Saint-Junien d'une superficie totale de 988 m2
- Section AX n° 13 sis Précoin d'une superficie totale de 630 m2
- Section AX n° 64 sis Précoin d'une superficie totale de 10 ha 21 a 00 ca

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter le legs.

Frank Bernard prend alors la parole pour signaler que, si ce vaste terrain comprend des bâtiments en très mauvais état, il y a une maison très particulière qui comporte un grand intérêt architectural. Il demande s'il n'y aurait pas intérêt à, une fois que la commune sera en possession de ce bien, prescrire des mesures de protection, faire une analyse ou un diagnostic et voir ce qu'il serait faisable de faire pour conserver au mieux ce bien.

M. Granet répond qu'il est d'accord avec la proposition, mais qu'il craint que le bâtiment soit dans un état vraiment terrible. Pour lui, même si on ne peut pas le conserver, il y a peut-être des éléments intéressants à récupérer.

M. le Maire indique également qu’une fois les diagnostics faits, les délais administratifs sont tellement longs que les dégradations ne peuvent qu’empirer.

Voté à l’unanimité

Acquisition parcelle – Consorts Guéroux – CS 64 – La Basse Garde

Dans le cadre de son Plan Local d’Urbanisme (PLU), la commune a institué l’emplacement réservé n° 39 en vue de la poursuite de l’aménagement de la vallée de la Glane et protection du site de Château Morand. Cet emplacement réservé concerne notamment la parcelle cadastrée Section CS n° 64. Cete parcelle appartient à Madame GUEROUX Nathalie, nue-propriétaire, à Madame GUEROUX Mary-Gaëlle, nue-propriétaire et Monsieur GUEROUX Gérard, usufruitier.

Suite aux négociations engagées avec les propriétaires, il est proposé au Conseil municipal d’acquérir la parcelle cadastrée Section CS n° 64 d’une superficie de 4232 m2 au prix de 2 700 euros TTC.

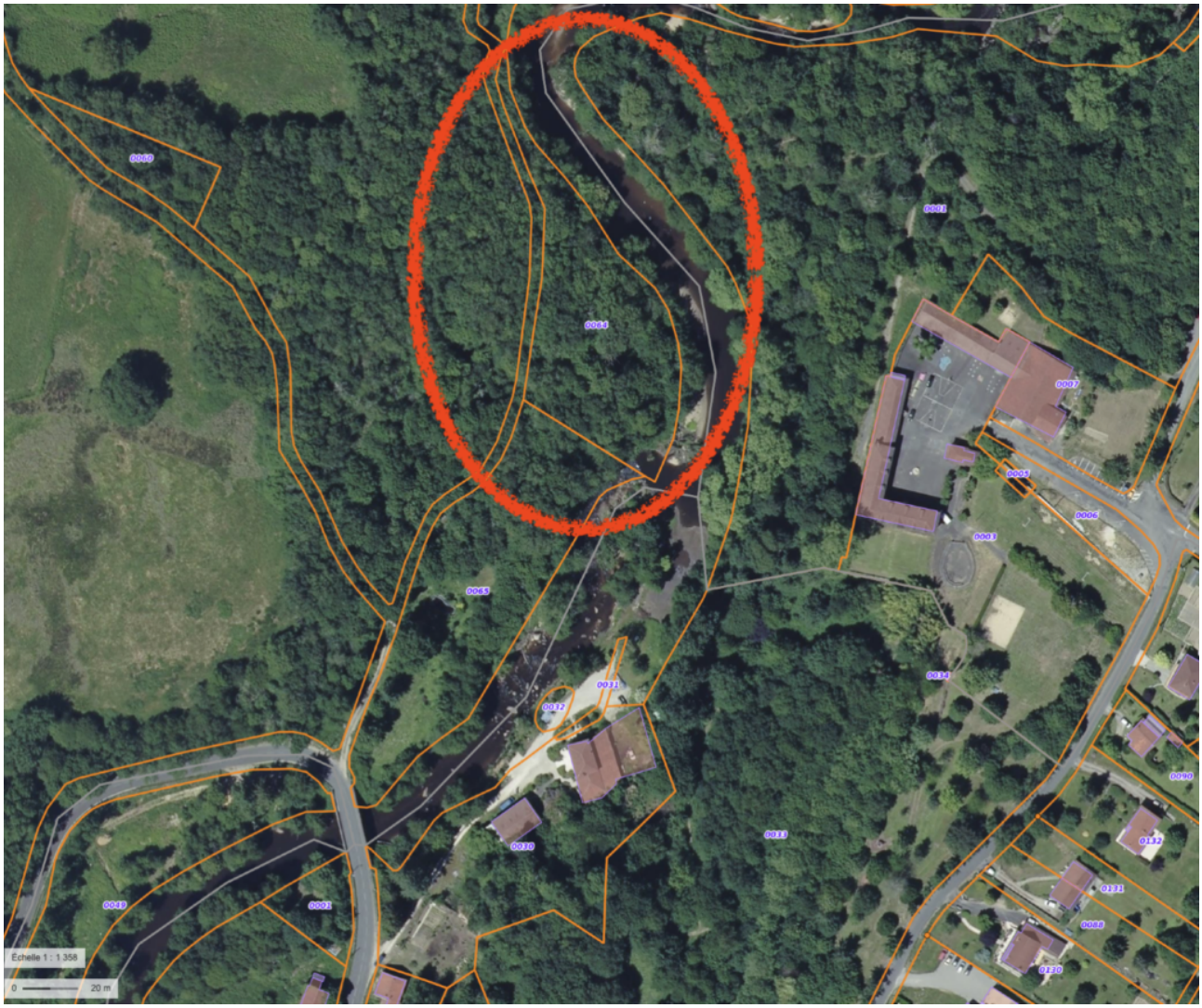

Voté à l’unanimité

1- Constat de désaffectation de la propriété communale « La Giboire » – 17310 Saint Pierre D’Oléron

Étant donné que les parcelles cadastrées Section DX n° 1, 2, 3, 382 et 385 et Section DW n° 1, 2, 3, 4, 12, 13, 26 et 30 sises La Giboire – 17310 Saint-Pierre d’Oléron sont à ce jour intégralement sans aucun usage, ni occupées, ni utilisées et que les locaux sont à ce jour intégralement libérés, il est proposé au Conseil municipal de constater la désaffectation de l’ensemble immobilier de La Giboire pour une superficie totale de 40 871 m2.

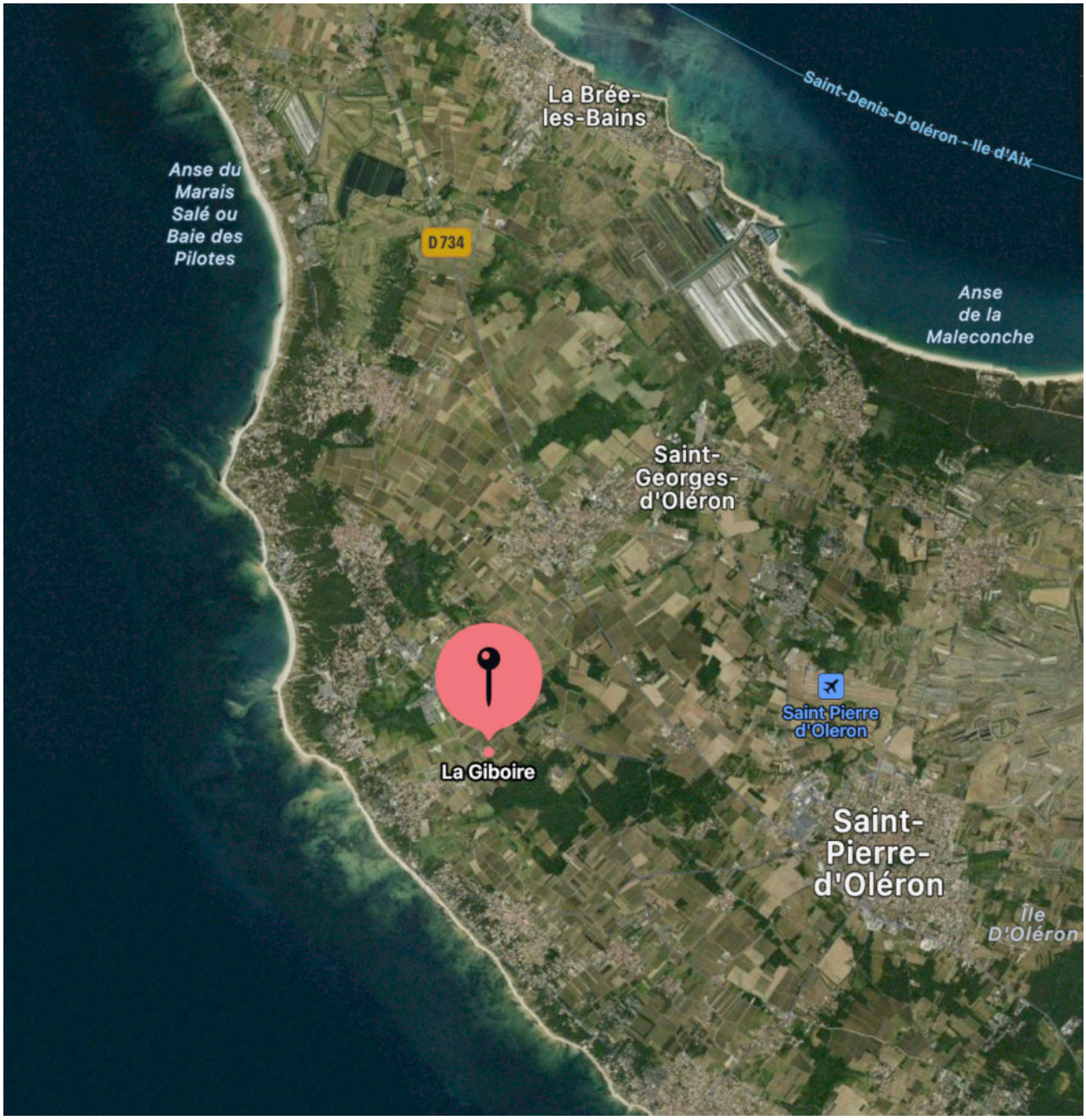

Yoann prend alors la parole :

> *Monsieur le Maire,*
> *Mes chers collègues,*
>
> *La Giboire, ce n'est pas qu'un lieu ou un bien. La Giboire, c'est une idée, ou plutôt une ambition que l'on doit dans les années 30 à l'Union Syndicale Ouvrière (l'USO), ce mouvement coopératif et populaire qui a forgé l'identité de notre commune.*
>
> *La Giboire, c'est la colonie de vacances pour tous les enfants, quel que soit leur milieu social, permettant bien souvent de découvrir la mer pour la première fois ou d'appréhender un espace naturel bien différent du nôtre. Un projet moderne dont le principe – et non sa déclinaison concrète – est aujourd'hui encore d'une éclatante pertinence : les inégalités sociales se creusent de nouveau et la crise écologique est désormais là…*
>
> *Il n'est pas question ici de dresser une description nostalgique, naïve et béate d'un « âge d'or » qui n'a sûrement jamais existé. Néanmoins, la Giboire a marqué des générations de petits du territoire partis « en colos » ou, plus tard, comme moi, en classe de mer. Il est nécessaire de bien sentir le poids de l'histoire et notre responsabilité.*
>
> *Bien sûr, il y a une réalité que personne ne conteste ici : un patrimoine dégradé et des finances locales offrant peu de marges de manœuvre voire asséchées. Mais quelle réflexion collective avons-nous menée avant d'en arriver là, à la vente pure et simple ?*
>
> *Notre groupe estime qu'il est indispensable de reporter à une séance ultérieure les différentes délibérations qui nous sont soumises afin de nous réunir, dans le cadre d'une commission ou d'un groupe ad hoc, pour travailler sur ce dossier. Car la conclusion que vous apportez aujourd'hui mérite d'être précédée d'une étude de différentes options portant aussi bien sur le contenu d'un éventuel projet que sur les modes possibles d'investissement et exploitation. Peut-être n'y a-t-il aucune autre hypothèse viable hormis celle que vous présentez. Ayons-en le cœur net, ensemble.*
>
> *Je terminerai avec les mots d'Annette Bigaud, séjours 51, 52*

> *et 53, publiés dans Le Chercheur d'Or n°68 de janvier 2018 : « L'U.S.O. a été recyclée, La Giboire a brûlé et tombe en ruines, mais son souvenir est ancré dans la mémoire collective. Elle a permis à des générations d'enfants de milieu modeste de découvrir la mer, de jouir de vraies vacances, et venant des différents quartiers de la ville, de mieux se connaître. N'a-t-elle pas, ainsi, contribué à conforter l'âme saint-juniaude faite de solidarité et de partage ? »*
>
> *Mes chers collègues, soyons à la hauteur de l'ambition qu'a eue Joseph Lasvergnas lorsqu'il a porté cette réalisation qui a fait et peut faire, évidemment de manière différente aujourd'hui, la grandeur de notre ville.*
>
> *Je vous remercie.*

Pierre Allard répond qu'il connait bien le site puisque sa mère a été l'une des premières à aller à cette colonie de vacances dans les années 30. Il entend tous les souvenirs autours de ce site, mais c'est un projet et une discussion qui durent depuis plus d'une dizaine d'années et que les élus présents autour de cette table ont donc largement eu le temps de réfléchir sur le sujet. À l'époque, des commissions municipales avaient travaillé sur le sujet et avaient pris des décisions. Ce n'était pas lié spécialement à des raisons financières puisqu'il n'y avait pas de difficulté à l'époque. Le système de colonie ne marche plus aussi bien qu'avant, quel que soit le lieu. Et la Mairie n'a pas les capacités financières de faire tourner une telle colonie, ni les moyens de trouver suffisament de familles capables de financer des séjours de 2 à 3 semaines.

Les PLUs (qui ont été attaqués en vain par diverses associations environnementales), validés en 2019, font que la colonie ne peut rester que colonie et ne peut pas changer de destination. Suite à la tempête Xynthia, le PPRN (Plan de Protection des Risques Naturels) en 2018 classe les 3/4 de la colonie en zone inondable, ce qui rend ces parties inconstructibles. Pour le reste du terrain, il est possible de reconstruire ce qui a été démoli. Mais s'il y a démolition sans reconstruction dans les 10 ans qui suivent, le terrain devient alors inconstructible. Ceci est très contraignant et rajoute aux difficultés de la Mairie sur la gestion de ce terrain et cette colonie.

Il indique que plusieurs offres d'achats avaient été proposées au sein du conseil avec des clauses suspensives qui ont conduit ensuite à ce qu'elles n'aient jamais abouti. CM Promotions qui fait l'objet de la délibération suivante, a fait une offre sans clause suspensive, ce qui la rend intéressante pour la collectivité. Il faut noter que chaque année, le bien nous coûte entre 5000 et 20 000 euros d'entretien

minimum.

Il entend la nostalgie, de par son histoire familiale, mais il considère qu'il faut se concentrer sur des actions sur notre territoire. Le travail a été fait depuis de nombreuses années par des élus et il n'est pas nécessaire de remettre l'ouvrage sur le métier.

Je prends alors la parole pour dire que si j'entends le fait qu'il y ait eu des travaux dans les mandats précédents, et qu'il ne faut pas recommencer le travail à chaque fois, je trouve néanmoins dommage voire regrettable qu'on nous demande de statuer sur quelque chose d'aussi important sans même qu'il y ait eu une information en groupe de travail ou en commission pour nous indiquer tous les tenants et les aboutissants que le Maire vient de donner, en rentrant pourquoi pas, un peu plus dans les détails.

Le Maire indique que ça a été présenté en commission avec tout le détail. Je réponds que je ne l'ai vu dans aucun compte-rendu. Il répond alors que c'était dans la commission de mardi dernier… Je précise que cela fait court pour s'informer. (Note du rédacteur : *les informations n'étaient d'ailleurs pas à l'ordre du jour de la commission, mais un membre de notre groupe y a posé une question suite à la réception de l'ordre du jour. Et les réponses n'ont pas été aussi complètes.*)

Voté à la majorité, 5 membres de notre groupe votant contre (Clémence Pique votant pour).

2- Déclassement de la propriété communale « La Giboire » – 17310 Saint Pierre D'Oléron

Considérant que le déclassement du domaine public communal verse ce bien immobilier, en cohérence avec son usage et les conditions prévues à l'article L 2111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, dans le domaine privé de la commune et le rend aliénable, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le déclassement de l'ensemble immobilier de La Giboire.

Voté à la majorité, 5 membres de notre groupe votant contre (Clémence Pique votant pour).

3- Cession propriété communale La Giboire – 17310 Saint-Pierre D'Oléron à La SARL CM Promotions

> *La propriété communale de La Giboire située sur la commune de Saint-Pierre d'Oléron (17310) est en vente depuis plusieurs années.*
>
> *A la suite de différents pourparlers, des promesses synallagmatiques successives ont été signées avec des*

> *acquéreurs différents. Ces dernières n'ont pas pu aboutir soit en raison des différents contentieux qui ont été engagés à l'encontre du PLU de la Commune de Saint- Pierre d'Oléron ; soit du fait de l'incompatibilité des projets avec les données du PLU approuvé ; soit du fait de la non réalisation de la promesse de vente dans les délais par lebénéficiaire. Les délibérations antérieures sont devenues caduques.*
>
> *Une nouvelle proposition d'acquisition est parvenue à la commune de la part de la SARL CM PROMOTIONS dont le siège social se situe 1 Place de Chevry – 91190 Gif-sur-Yvette. La SARL CM PROMOTIONS est immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 445 374 218 R.C.S. Evry et est représentée par Monsieur CHIUMENTO Bruno, gérant, et par Monsieur MOTTOLA Serge, gérant.*
>
> *La SARL CM PROMOTIONS propose d'acquérir l'ensemble immobilier de la Giboire – 17310 Saint-Pierre d'Oléron ; à savoir les parcelles cadastrées Section DX n° ,1 ,2 ,3 382, 385 et DW n° 1, 2, 3, 4, 12, 13, 26 et 03 pour une superficie totale de 40 871 m° au prix dedeux- cent-cinquante-mille euros (250 000.00 euros) net vendeur. Cette proposition d'acquisition n'est assortie d'aucune condition suspensive. Un compromis de vente sera signé avant l'acte authentique.*

Il est proposé au Conseil Municipal de valider la vente des parcelles constituant « La Giboire » à la SARL CM PROMOTIONS au prix de 250.000 euros pour une surface de 40.871 m2. La valeur estimée par les domaines en date du 13 mai 2022 est de 185.000 euros.

CM-2022-11-10-4

Clémence Pique prend alors la parole pour indiquer qu'elle fait partie de la commission urbanisme qui s'est réunie mardi dernier. Elle indique avoir posé des question sur le projet de La Giboire et qu'elle a eu des réponses. Elle dit qu'elle a précisé lors de cette commission qu'elle voterait pour la vente, même si elle en regrettait le prix bas. Elle indique avoir transmis un résumé très succinct par courriel aux membres de son groupe et a indiqué qu'elle ne voterait pas contre. Elle précise que n'étant pas une girouette, elle ne changera pas d'avis aujourd'hui. Voilà donc pourquoi elle ne vote pas comme le reste de son groupe.

Yoann prend alors la parole :

Monsieur le Maire,
Mes chers collègues,

Nous l'avons dit précédemment, cette vente est, pour nous, précipitée. Et les modalités de son déroulement nous interrogent.

Comme l'avait pourtant pointé notre collègue Anne-Sophie Chazelle lors d'un conseil municipal, le flou sur la mise en vente des biens communaux est total et La Giboire n'échappe malheureusement pas à la règle.

Qui pouvait savoir que le bien était en vente ? Aucune publicité réelle n'a été faite. A priori aucun panneau affiché sur place. Aucune annonce sur le site de la Mairie, les réseaux sociaux ou sur des sites dédiés consultés tant par les investisseurs professionnels que par les particuliers… Vraisemblablement aucune mission confiée à une agence immobilière ou à un office notarial. Ce n'est pas acceptable, tant en termes de transparence démocratique que d'efficacité économique. D'ailleurs, en l'absence d'une quelconque action de communication, comment la société CM Promotions, qui est en région parisienne, a-t-elle été informée de la mise en vente du bien ?

Outre l'intérêt éventuel de conserver, pour les générations futures, la propriété du site, quitte à en confier l'exploitation à un tiers privé – c'est par exemple ce que vous avez proposé de faire avec le Moulin Pelgros – nous ne pouvons qu'être surpris et même estomaqués par le prix de vente.

Bien sûr, vous allez nous dire que le montant est supérieur à l'avis des Domaines et que l'on fait peut-être même une affaire. Mais qui considère que 4 hectares sur l'Île d'Oléron, même contraints par un règlement local d'urbanisme qui restreint l'affectation du bien, peut valoir 185 000 euros ? Comment peut-on avoir une estimation des Domaines qui passe de 960 000 euros en 2016 à 185 000 euros en 2022 ? Certes, un incendie a eu lieu entre temps. Mais il n'aura échappé à personne que les prix de l'immobilier, en particulier dans les zones attractives comme le littoral, ont parallèlement flambé !

Manifestement, le prix, même fixé à 250 000 euros, est sous-

> *estimé. Oui, 250 000 euros pour 4 hectares sur l'Île d'Oléron, c'est peu ! Qui peut être d'accord avec ça ? Des agences immobilières de l'île sont tout autant interloquées et ont indiqué être en capacité de faire des estimations du site et trouver rapidement plusieurs investisseurs. C'est pourquoi nous vous demandons de surseoir à la vente et de procéder à plusieurs estimations par des agences avant de prendre une quelconque décision.*
>
> *Enfin, s'il fallait encore vous convaincre, la société qui se porte acquéreur n'est, sauf erreur, pas un investisseur-bâtisseur-exploitant. C'est une société immobilière qui ne va faire que revendre le bien. L'achèterait-elle pour ne faire aucun bénéfice ? Personne n'y croit !*
>
> *Nous vous remercions par avance pour vos réponses.*

Le Maire répond alors qu'il est surpris et qu'il pense que Yoann a des trous de mémoire sur les années qu'il a passées dans le précédent mandat où des propositions de vente ont été votées. Il indique également qu'il y a eu beaucoup d'articles dans la presse à ce moment là pour signaler cette vente et qu'il est impensable que les Saint-Juniauds n'étaient pas au courant. Il dit qu'il y avait un panneau « à vendre » sur le site de la Giboire avec le numéro du service juridique de la Mairie. Il dit que des agences de l'île ont appelé pour faire des propositions, parfois moins élevées que celle-ci. Il indique qu'il transmettra aux Domaines les réclamations de Yoann concernant leur sous-évaluation et leur possible erreur. Il ajoute qu'entre les premières estimations et aujourd'hui, il y a eu des contestations de PLU, des incendies, le PPRN classant les 3/4 du terrain en zone inondable, etc.

Yoann demande si l'avis des Domaines est juste le résumé d'un rapport plus complet dont le contenu pourrait contenir des éléments justifiant le changement du prix évalué (passage d'une estimation de 960 000 euros en 2016 à 185 000 euros maintenant). Le Maire répond que les Domaines ne donnent jamais de justification de changement d'estimation. Stéphanie Fourgeaud (la DGS) précise que la seule différence qu'ils avancent par rapport à l'estimation de 2016 est liée aux différents incendies.

Frédéric Dauvergne prend alors la parole pour dire que ce qu'il regrette, voire dénonce, c'est que le débat que nous avons aujourd'hui, avec ces éléments d'analyse, n'ait pas eu lieu avant. Il précise qu'on est des élus, que l'on représente des citoyens. Il prend acte qu'il y a eu des débats dans les commissions lors des mandats précédents, mais il indique que pour sa part il n'est élu que depuis 2020 et qu'il avait envie de connaître ce dossier. Il ne le connaît que depuis qu'on a reçu, il y a une semaine, les délibérations de ce conseil. Il précise que si l'histoire de ce site est connue dans la presse, les conditions de la

vente ne sont pas publiques. Nous ne savons pas où est publiée l'annonce. Il rappelle que nous sommes des élus et que nous nous devons d'avoir une analyse et de pouvoir donner des réponses à nos concitoyens qui s'interrogent, et qu'il n'est pas normal de les avoir le soir du conseil municipal. Nous sommes tous interloqués par le montant, mais il dénonce de ne pas avoir eu les informations.

Pierre Allard indique que c'est un dossier qui a été traité par le précédent conseil municipal, dans lequel figurait Yoann Balestrat qui aurait pu répondre à ces interrogations. Frédéric répond qu'il ne peut pas s'interroger sur un dossier dont il a pris connaissance il y a une semaine. Depuis 2 ans, il y avait largement le temps de faire une commission ou un groupe de travail pour informer les nouveaux élus. Le Maire indique qu'on ne va pas ré-expliquer les dossiers qui durent pendant plusieurs années à chaque changement de conseil. Frédéric répond que ce sont peut-être des habitudes à changer, justement.

Yoann, en réponse aux critiques sur son manque de mémoire, répond qu'il y a une différence entre un projet concret de vente et un principe de mise en vente. Et c'est effectivement une délibération de principe de mise en vente qu'il avait votée, en partie en raison de la discipline de groupe (note du rédacteur : *et sans qu'il y ait eu même à cette époque un groupe de travail spécifique…*), en 2015, dans laquelle il n'y avait ni prix, ni conditions, ni acquéreur, ni projet concret **(voici la délibération adoptée le 18 mars 2015)**. Yoann s'interroge également sur le projet de l'acquéreur… Ce n'est pas un investisseur-bâtisseur. Vendre un terrain à un intermédiaire pour que lui le revende après, certainement plus cher, prive la collectivité d'un montant substantiel. Yoann indique que les agences peuvent faire des estimations pour moins de 200 euros. En faisant faire une estimation à des agences locales, cela permettrait de s'assurer que le prix de vente fixé aujourd'hui est conforme au prix du marché, y compris pour un bien dont la destination est contrainte par le PLU (« village de vacances »).

Voté à la majorité, 5 membres de notre groupe votant contre (Clémence Pique votant pour).

Aide à la destruction des frelons asiatiques

Par délibération du conseil municipal en date du 18 octobre 2016, il a été instauré une aide à la destruction des nids de frelons asiatiques pour les particulier de la commune. Il nous est demandé de valider, au titre de l'année 2022, le versement des aides aux personnes physiques qui en ont fait la demande. La somme totale de ces différentes aides s'élève à 810,05 euros.
Plus de détail dans le document ci-joint : CM-2022-11-10-5

Frédéric demande s'il y a une recrudescence ou pas. La réponse est que le nombre est globalement en baisse, mais que l'apparition des frelons se fait plus tard dans l'année.

Voté à l’unanimité

Mandat spécial Congrès de l’association des Maires de France

Il est demandé de valider un mandat spécial pour Madame Esther Rasoa Fenosoa et Madame Julia Sebbah afin qu’elles se rendent au congrès des Maires du 22 au 24 novembre à Paris, en remboursant l’intégralité des frais occasionnés par ce déplacement, sur la base des dépenses réelles qui auront été réalisées.

Pour les mêmes raisons que l’an dernier pour Thierry Granet pour le même congrès, et comme nous l’avons détaillé dans notre article « Indemnités des élus : que les choses soient claires !« , nous nous abstenons sur cette délibération, ne souhaitant pas nous opposer à ce déplacement mais ne pouvant pas en accepter les modalités de prise en charge.

Je prends la parole :

> *Mes chers collègues,*
>
> *Comme l’an dernier, vous ne serez pas surpris de voir que notre groupe s’abstient sur cette délibération. En effet, nous ne nous opposons pas sur le déplacement, mais, en accord avec notre positionnement depuis le début de ce mandat, nous nous opposons aux modalités de prise en charge.*
>
> *Je ne reviendrai pas sur les détails sur ce sujet, nous l’avons maintes fois expliqué et nous avons même publié un article expliquant notre position, ce n’est pas le sujet de mon intervention.*
>
> *Je souhaitais cependant revenir sur un point. Lors des précédents votes sur ce type de mandats spécial, nous avions demandé que des comptes-rendus, même succincts, de ce qui avait été vu, dit ou entendu lors de ces déplacements soient diffusés aux membre de ce conseil. Nous réitérons donc cette demande en espérant avoir un retour de ces déplacements.*
>
> *Merci.*

Le Maire répond qu’ils nous feront parvenir les documents fournis lors de ce congrès qui reprennent l’AG et quelques interventions de ministres.

Esther Rasoa-Fenosoa a ensuite pris la parole pour indiquer qu’avec sa collègue, elle feront de leur mieux pour faire le nécessaire.

Voté à la majorité, 5 membres de notre groupe s'abstenant (Clémence Pique votant pour, sans cohérence avec ses positionnements précédents sur le sujet).

Nomination coordonnateur communal de l'enquête pour le recensement de la population 2023

> *Comme chaque année, nous sommes dans l'obligation de nommer le coordonnateur communal chargé de mettre en place l'organisation permettant la réalisation du recensement sur le territoire communal. Ses tâches sont les suivantes :*
>
> - *mettre en place l'organisation du recensement*
> - *mettre en place la logistique*
> - *organiser la campagne locale de communication*
> - *assurer la formation de l'équipe communale*
> - *assurer l'encadrement et le suivi des agents recenseurs*

Il nous est demandé d'autoriser le Maire à procéder par arrêté municipal à la désignation d'un coordonnateur de recensement et de son suppléant, agents titulaires de la commune, chargés de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement 2023. Ces deux nominations concerneront respectivement **Mme Catherine Guillon** et **Mme Nathalie Valade**.

Voté à l'unanimité.

Délégation de service public pour la conception, la réalisation et l'exploitation du réseau de chaleur avec chaufferie biomasse de Saint-Junien – Saisine de la commission consultative des services publics locaux

> *La commune est compétente en matière de création de réseaux publics de chaleur, et entend instituer ce nouveau service public sur son territoire, dans la cadre de ses actions de politique énergétique et de développement durable.*
>
> *L'intérêt de cette installation est de substituer du bois (plaquettes forestières déchiquetées) à une majorité de gaz naturel utilisé actuellement pour chauffer des bâtiments et produire de l'eau chaude sanitaire, etant entendu qu'il existe des filières locales de fourniture de plaquettes.*
>
> *On rappellera par ailleurs que les prix actuels du gaz naturel font l'objet de variations extrêmement importantes,*

> *la conjoncture actuelle et notamment la guerre en Ukraine induisant la hausse.*
>
> *Ce type d'infrastructures peut bénéficier de subventions publiques (« Fonds Chaleur »de l'ADEME). Trois zones de forte consommation potentielle ont été identifiées :*
>
> - *Zone «Bellevue » au nord avec le centre aqua-récréatif et le lycée P. Éluard.*
> - *Zone « centre hospitalier » regroupant le bâtiment principal Roland Mazoin et ses bâtiments annexes.*
> - *Zone « boulevard de la République et centre-ville » regroupant plusieurs bâtiments communaux ainsi que le collège Paul Langevin*
>
> *Deux scenarios A et B ont été étudiés (les deux premières zones ou les trois zones). Le scénario B est privilégié.*
>
> *Après examen de différentes possibilités avec les élus de la ville et les services techniques, la parcelle cadastrée AX 81 appartenant à la ville est apparue la plus adaptée pour accueillir la future chaufferie. Elle est située entre les zones « Bellevue » et « centre hospitalier ».*
>
> *Pour réaliser ce projet, il est envisagé de lancer une procédure de mise en concurrence conformément aux dispositions des article L.3100-1 et suivants du Code de la commande publique et desarticles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, en vue de la passation d'une convention de délégation de service public.*

La présente délibération vise à saisir à cet effet la CCSPL conformément à l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales.

Les détails de la délibération et le rapport sur le principe de la délégation sont dans le document ci-dessous :

CM-2022-11-10-6

Intervention de Nathalie :

> *Chers collègues,*
>
> *Energie citoyenne approuve la décision sur le principe de délégation de service publique concernant le projet de chaufferie municipale.*

> *Même si nous approuvons la décision d'aller vers un système d'énergie renouvelable pour remplacer l'existant, nous devons garder à l'esprit que cette énergie n'est pas inépuisable et qu'elle a un impact sur notre environnement.*
>
> *De ce fait, il ne faut pas oublier d'améliorer – et il aurait même fallu commencer par cela – l'enveloppe thermique des bâtiments concernés : hôpital, gymnases, collèges, lycée… comme le préconise l'ADEME, dans toute rénovation énergétique afin de réduire le besoin et de dimensionner au juste nécessaire la chaufferie.*
>
> *Il ne vous a pas échappé que les prix des pelets et les plaquettes de bois sont indexés sur le cours des énergies fossiles. La première des économies d'énergie est donc celle qui n'est pas consommée.*
>
> *De ce fait, nous aimerions savoir s'il y aura une opération d'amélioration de l'enveloppe thermique des bâtiments concernés par ce réseau de chaleur, sinon se borner seulement à changer de système ne changera rien à notre impact sur le réchauffement climatique et la pression exercée sur les milieux.*
>
> *2ème point: quel sera le devenir des déchets produits et quel sera le coût de leur élimination ?*
>
> *3ème point : y a-t-il eu une réflexion sur les nuisances sonores, les fumées, et les impacts induits par la circulation des camions pour alimenter l'installation, au vu de l'emplacement retenu ?*
>
> *Je vous remercie, chers collègues, pour votre attention.*

Pierre Allard répond que pour le lycée et l'hôpital, les travaux ne sont pas à la charge de la commune, mais les collectivités concernées ont mis en route des travaux d'isolation. Pour les bâtiments communaux, des travaux ont également été commencés et ne sont pas finis. Il précise également que la règlementation sur les déchets et les nuisances est très stricte et que cela sera imposé au prestataire dans des conditions très cadrées. Je demande alors des précisions sur le point 3, le passage des camions. Il nous est répondu que c'est prématuré dans le projet, mais que ces questions ont déjà été envisagées, et qu'on parle de 2 à 3 camions par semaine, avec des pics avec 1 camion par jour dans les périodes les plus froides. Cette délibération n'est que le début du projet qui ne verra le jour que si la commission consultative des

services publics locaux valide le principe de délégation de service public.

Yoann indique que nous soutenons complètement le projet mais demande si l'emplacement envisagé pour la chaudière est définitif. Nous voulons en effet nous assurer que cela sera fait en prenant en compte les éventuelles nuisances pour les citoyens habitant à proximité. Il lui est répondu que rien n'est définitif.

Lucien Coindeau prend la parole pour demander s'il y aura une clause de responsabilité de la commune pour le retour sur investissement sur 25 ans (prenant comme exemple le cas où l'hôpital ou le lycée venaient à disparaître durant ces 25 ans). Pierre Allard répond qu'il y a plus de chances que le prestataire disparaisse avant l'hôpital ou le lycée. Ces points juridiques seront abordés ultérieurement, avec le futur délégataire.

Eliane Croci indique que les normes en termes de déchets et de nuisances, y compris les fumées, sont extrêmement strictes et que sur les sites qu'ils ont visité, le voisinage ne semblait pas du tout gêné.

Nathalie relance sur l'isolation de l'hôpital en demandant au Maire si, en tant que président du conseil de surveillance, il peut appuyer ces projets de travaux. Ce dernier répond que ce qui freine le plus, c'est généralement l'ARS…

Voté à l'unanimité

Engagement partenarial entre la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin, la Commune de Saint-Junien, le CCAS, la DDIFP de la Haute-Vienne et le service de gestion comptable de Saint-Junien

> *Dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale et de l'amélioration de la qualité des comptes, la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin, la Commune de Saint-Junien, son CCAS, al Direction départementale des finances publiques (DDFIP) de la Haute-Vienne et el service de gestion comptable de Saint-Junien (SCG) souhaitent s'engager dans une démarche volontariste visant à accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers et le service rendu aux usagers, et à renforcer la coopération de leurs services.*
>
> *Considérant l'état des lieux réalisé par les partenaires et la réflexion sur l'amélioration de la qualité d'exécution des missions communes qui ont permis d'identifier les*

> *besoins et les attentes mutuels et de définir conjointement les actions à engager et les domaines à prioriser.*
>
> *Considérant que les partenaires ont décidé de contractualiser leurs engagements réciproques et se fixent une série d'objectifs organisés autour de quatre axes majeurs de progrès en matière ed gestion publique locale:*
>
> - *Axe 1: Faciliter el travail de l'ordonnateur, en développant et en enrichissant les échanges*
> - *Axe 2 : Améliorer l'efficacité des procédures : maîtriser les délais de paiement et améliorer les conditions de recouvrement en modernisant et en optimisant les chaînes de recettes et de dépenses*
> - *Axe 3: Offrir une meilleure lisibilité des comptes aux décideurs en améliorant la qualité comptable*
> - *Axe 4 : Développer l'expertise comptable, fiscale, financière et domaniale au service des responsables*

La proposition de convention est ci-jointe : 2022-092-1 – Convention EP SGC

Voté à l'unanimité

Accords-cadres de fourniture de denrées alimentaires pour le fonctionnement du restaurant scolaire municipal – actes modificatifs

Il est proposé de valider les modifications à l'accord cadre tels que décrits dans la délibération ci-dessous :

CM-2022-11-10-3

Voté à l'unanimité

Commissions municipales

Suite à la démission d'Anne Sophie Chazelle et de son remplacement par Frank Bernard, il convient d'opérer les remplacements nécessaires dans le cadre des compositions des commissions. De légères modifications ont également été apportées. (*Note du rédacteur : l'ensemble des modifications a été reprise sur notre page des commissions.*)

CM-2022-11-10-7

Voté à l'unanimité

Délégations représentations

Comme précédemment, la suite des modifications :

CM-2022-11-10-8

Voté à l'unanimité

Vente de ferraille sur les sites de la commune

Proposition de revendre la ferraille récupérée et non utilisée par les services techniques à une société spécialisée (entreprise Henault) aux cours en vigueur pour un montant total de 120 euros.

Voté à l'unanimité

Remerciements

Remerciements envoyés à la Mairie :

- Le Comité Départemental de Basket-Ball de la Haute-Vienne remercie la municipalité pour le prêt du gymnase des Charmilles.
- La Route dans les Rétros remercie la municipalité pour le soutien et l'accueil réservés pour la manifestation « Les machines à remonter le temps ».
- Le collectif d'organisation de la rue Gauguin remercie la municipalité pour le prêt de matériel pour l'organisation de la fête des voisins.
- Prévention MAIF remercie la municipalité pour le prêt de la salle des congrès.
- Atelier Théâtre Garance remercie la municipalité pour une subvention.
- Histoires de laines remercie la municipalité pour une subvention.
- Loccasedelire remercie la municipalité pour une subvention.
- UNA OUEST 87 remercie la municipalité pour une subvention.

Décisions du Maire

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des décisions prises par le Maire sans avis du Conseil Municipal (conformément aux délégations votées).

Décisions – 1

Suite des décisions distribuées le jour même : Decisions-2

Questions Diverses

Aucune question.

L'ordre du jour étant épuisé, Pierre Allard annonce la clôture de la séance à 20:00.

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

Réunion du Conseil Municipal du 15 septembre 2022

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 7 décembre 2022

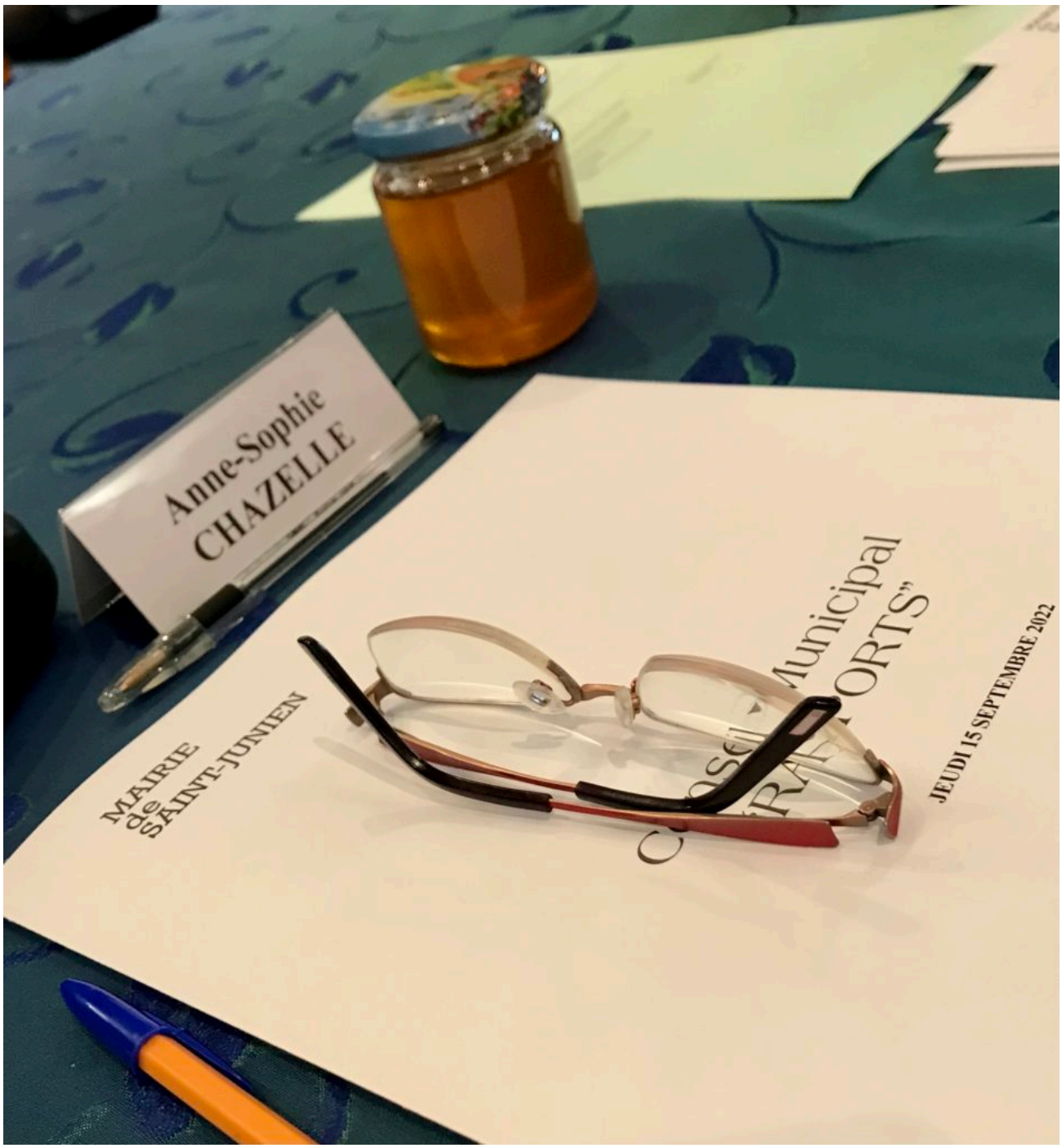

Du miel des ruches municipales et dernier conseil pour l’une d’entre nous…

Le jeudi 15 septembre 2022 s’est tenue une réunion du Conseil Municipal. Voici un résumé de ce qui a été dit et décidé.

Claude Balestrat était absent, représenté par Noël Laurencier.

Frédéric Dauvergne était absent, représenté par Yoann Balestrat.

Thierry Granet était absent, représenté par Pierre Allard.

Didier Roy était absent, représenté par Philippe Gandois.

Stéphanie Tricard était absente, représentée par Bernard Beaubreuil.

Aurabelle Pesquet est arrivée à 18h45.

Christelle Simmoneau était excusée.

- Conseil municipal du 10 novembre 2022 Intervention concernant la désaffectation et le déclassement de La Giboire
- Conseil municipal du 10 novembre 2022 Intervention concernant la vente de La Giboire
- Énergie citoyenne répond aux attaques de la majorité municipale : La Giboire, abus de pouvoir !
- Tribune du P'tit Bonjour n°224 (décembre 2022)
- Photos
- Documents Utiles
- Articles de presse et de revues

Début de la séance à 18h30.

Un pot de miel venant des ruches municipales a été distribué à chacun des élus. Les abeilles saint-juniaudes on produit 44kg cette année. Merci à elles et au personnel municipal qui s'en charge.

Le procès-verbal de la séance du 12 juillet n'est à ce jour pas encore en ligne sur le site de la Mairie. Il nous a été fourni avec la convocation au conseil municipal pour approbation avant publication sur le site de la Mairie dans la semaine. N'oubliez pas de lire notre propre compte rendu pour avoir plus de détails (Réunion du Conseil Municipal du 12 juillet 2022).

Ayant envoyé nos remarques et corrections en amont, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Après le vote, je (Jean-Sébastien Piel) prends la parole :

> *Mes chers collègues,*
>
> *J'ai bien pris note de l'ordonnance 2021-1310 du 7 octobre dernier, qui est entrée en vigueur au 1er juillet 2022. Cette ordonnance supprime la notion de compte-rendu et ne rend obligatoire que le Procès-Verbal, qui retrace*

> *l'ensemble des débats. Depuis un certain temps, nous avions également uniquement les procès-verbaux sur le site de la Mairie, cela ne va donc pas changer cet aspect là.*
>
> *Cependant, l'ordonnance précise aussi que le procès-verbal doit être approuvé à la séance suivante, et qu'il ne pourra en être fait publicité que dans la semaine qui suit son approbation. Ceci est gênant pour nos concitoyens qui, mis à part en consultant le site internet de notre groupe, n'auront pas de moyen de savoir ce qui a été décidé en conseil avant 3 mois en moyenne.*
>
> *Cependant, l'article L2121-25 a été changé, et s'il ne parle plus de compte-rendu, il parle bien de « la liste des délibérations examinées par le conseil municipal » qui doit être affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune.*
> *Le format de cette liste des délibérations est donc libre et n'est pas tenu par le formalisme d'un compte-rendu. Serait-il donc possible d'avoir, dans la semaine qui suit les conseils, une liste des délibérations et du résultat des votes, dans un format simple et lisible ? Cela répondrait à la fois à cet article, et par la même occasion au devoir de clarté dont nous devons faire preuve.*
>
> *Pour en revenir aux procès-verbaux, il est indiqué qu'ils doivent être approuvés lors de la séance suivante. Mais pour des questions pratiques, serait-il possible qu'il soit envoyé pour relecture/correction dans les jours qui suivent la séance plutôt que d'attendre la convocation de la séance suivante ? Il est en effet plus facile de vérifier ou compléter un compte-rendu quand c'est proche de la réunion.*
>
> *Merci de votre attention.*

Stéphanie Fourgeaud précise qu'effectivement, la liste des délibérations sera bien mise en ligne. Cela n'avait pas été fait au mois de juillet en raison des délais d'adaptation.

Pour le procès-verbal, il sera effectivement envoyé pour relecture dès que possible, même s'il ne sera validé qu'au conseil suivant.

Débat sur le rapport définitif de la Chambre Régionale des comptes sur la gestion de la Communauté de Communes Porte

Océane du Limousin

Chambre régionale des comptes-Rapport d'observations définitives

Le Maire précise qu'il ne va pas refaire la présentation du rapport de la Chambre Régionale des comptes pour la CCPOL (rapport en lien ci-dessus) puisqu'un débat a eu lieu en conseil communautaire et que chaque groupe y était représenté. Il invite à consulter le procès-verbal de la CCPOL, mais est bien sûr prêt à répondre aux questions s'il y en a.

Aucune question ; le Conseil Municipal prend acte du rapport.

Le procès verbal de la séance du conseil communautaire où le sujet a été débattu (le 30 juin 2022), n'est pas encore en ligne sur le site de la CCPOL. Il le sera sans doute après approbation lors du prochain conseil.

Décision modificative n°1 – Budget Communal

Il est nécessaire de modifier le budget général pour :

- prendre en compte l'augmentation du point d'indice, qui fait un coût supplémentaire de 120 000 euros sur l'année.
- la prise en compte de besoins en personnels remplaçant (contractuels) pour un montant de 105 000 euros.
- prendre en compte une revalorisation de la subvention du CCAS de 20 000 euros (cf délibération plus bas)
- des modifications de lignes dépenses/recettes

Les détails dans la délibération ci-dessous :

CM-2022-09-15-1

DM 1 BG

Voté à l'unanimité (*Note du rédacteur : même si nous avons voté contre le budget à cause des choix différents des nôtres, nous ne nous opposons pas aux modifications techniques d'ordre comptable qui sont nécessaires*.)

Avant de passer à la suite des délibérations, Monsieur Allard précise qu'il y aura probablement d'autres délibérations de ce type lors des prochains conseils, à cause de l'incertitude sur les prix de l'énergie. Il y aura probablement, aussi, en guise « d'entrée en guerre », une délibération décidant de ne pas payer les augmentations excessives des prix de l'énergie pour ne pas enrichir encore plus les multinationales. En effet, pour l'électricité, par exemple, on sait que la hausse des tarifs va doubler le coût consacré à ce poste de dépense (400 000 euros supplémentaires). Pour le gaz, un appel d'offres est en cours et les tarifs sont déraisonnables.

Les collectivités ont toutes fait remonter le problème qu'elles ne vont

pas pouvoir fonctionner avec de telles hausses. Elles sont obligées de passer par des appels d'offres avec des tarifs basés plus sur la spéculation boursière que sur la réalité. Le Maire précise que ce ne sont pas les économies que l'on va faire en baissant un peu la température qui vont compenser les hausses. Il faut en effet estimer une hausse du budget d'1,2 million d'euros juste pour l'électricité et le gaz pour une ville comme Saint-Junien, ce qui n'est pas gérable.

Il y aura peut-être un groupe de travail inter-groupes pour parler de ces sujets et des solutions possibles.

Yoann prend la parole pour compléter les propos du Maire. Les hausses des coûts de l'énergie doivent effectivement nous inciter à revoir notre mode de consommation et tendre vers la sobriété énergétique. Il y a urgence et un sursaut est nécessaire. Encore faut-il des politiques nationales volontaristes d'accompagnement, notamment en matière d'isolation, tant pour les particuliers que pour les collectivités. La situation actuelle montre également les limites de notre dépendance aux énergies fossiles et nucléaire climaticides. Il est urgent de développer les énergies renouvelables qui sont d'ailleurs pourvoyeuses d'un nombre important d'emplois qualifiés non délocalisables.

Décision modificative n°1 – Budget Pompes Funèbres

Les frais relatifs à l'utilisation d'un terminal de paiement n'ont pas été prévus au budget primitif, il est donc nécessaire de faire une modification :

CM-2022-09-15-2

DM 1 PF

Voté à l'unanimité

Admission en non-valeur – Budget Général

Le Trésorier, dans un courrier du 13 juin dernier, a demandé l'admission en non-valeur d'un certain nombre d'éléments regroupés dans la liste n°5366240433 pour un montant de 6 148,51 €.

Voté à l'unanimité

Subvention complémentaire au CCAS et modalité de versement / Exercice 2022

Le CCAS fait face à une augmentation des charges de personnel liée à l'augmentation du point d'indice et des tarifs d'intervention de l'UNA à la résidence Lasvergnas.

Il est proposé d'accorder une subvention complémentaire de 20 000 €, ce qui porte la subvention annuelle à 173 763 €.

Il y aurait donc un 3e acompte de 20 000 € en octobre avant un solde en décembre.

Voté à l’unanimité

Demande de garantie d’emprunt – Saint-Junien Habitat – Réhabilitation de 30 logements rue Defaye

Saint-Junien Habitat Office Public a fait une demande d’emprunt de 1 045 000 euros pour la réhabilitation de 30 logements situés rue Defaye (l’offre de prêt nous a été fournie pour étude, mais n’a pas vocation à être publiée ici).

Il est proposé au Conseil Municipal d’accorder la garantie de la commune à l’office public HLM de Saint-Junien selon les détails énoncés dans la délibération :

CM-2022-09-15-3

Je demande quelle est la durée estimée des travaux. Les travaux ont déjà commencé et il devrait y en avoir pour encore au moins 6 mois.

Lucien Coindeau prend ensuite la parole pour s’étonner qu’on puisse s’engager sur un tel montant alors que l’on vient de parler de l’incertitude du budget à cause des énergies. Pierre Allard rappelle que Saint-Junien Habitat étant lié à la commune, nous avons tout intérêt de nous porter garant pour eux. De plus, les travaux sont justement, en grande partie, liés à la rénovation énergétique pour qu’il y ait moins de dépenses.

Christophe Wacheux indique qu’au CCAS, ils sont très prudents vis-à-vis de l’hiver qui arrive et des crises qui vont certainement se produire avec de plus en plus de familles qui ne pourront pas faire face. Monsieur Allard précise qu’en plus des tarifs, il y a parfois, aussi, des pénuries, comme pour les granulés de bois.

Voté à l’unanimité

Délégations, commissions, et représentations

Suite au décès de Joëlle Pichon, il était nécessaire de délibérer pour remettre à jour les listes des membres de commissions et autres représentations ou délégations et cela n’avait pas été fait précédemment :

CM-2022-09-15-4

(Note du rédacteur : les modifications ont été reportées sur notre page des commissions municipales.)

Voté à l’unanimité

Forfait mobilité durable

Il est proposé de mettre en place un forfait « Mobilité durable » pour les agents territoriaux de la commune pour un montant de 200 euros annuel (application de dispositions nationales).

CM-2022-09-15-5

Voté à l’unanimité

Avant de passer aux délibérations sur les dénominations des rues, Monsieur le Maire précise que cet ensemble de nouvelles dénominations fait suite au travail réalisé par le service du RIL (Répertoire des immeubles localisés).

Dénomination au hameau de Grandmont

Afin de permettre la localisation sur les GPS et de faciliter le repérage pour les services de secours (SAMU, SDIS, Gendarmerie qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, il convient d’identifier clairement les adresses des habitations. Ainsi il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune en vue de leur numérotation.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de dénommer la voie desservant le hameau de Grandmont : Route de Grandmont (voie de desserte en rose)

Voté à l’unanimité

Dénomination au lieu dit « Le Pavillon »

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de dénommer deux voies desservant le lieu-dit Le Pavillon :

- Avenue d’Oradour sur Glane (voie de desserte en vert)
- Route de Bellac (voie de desserte en bleu)

Voté à l’unanimité

Dénomination au lieu dit « Le Pont à la Planche »

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de dénommer la voie desservant le lieu-dit Le Pont à la Planche : Route de Bellac – Le Pont à la Planche (voie de desserte en orange).

Voté à l’unanimité

Dénomination du passage à niveau n°30

Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer le lieu-dit situé sur la route de Saint- Brice sur Vienne à hauteur du pont de la voie ferrée et composé d’une seule habitation : Le Passage à niveau n°30.

Il est précisé que si le nom parait bizarre, c’est actuellement le nom par lequel le lieu est identifié par certains services, et qu’il a été décidé de ne pas changer l’usage.

Voté à l’unanimité

Dénomination à Roche – route d’Angoulême

Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer la voie desservant une zone en cours d’urbanisation sur le village de Roche, Route d’Angoulême: Chemin de la Cavaille- Roche (voie de desserte en rose)

La zone « en cours d’urbanisation » fait en fait référence à la construction de 2 bâtiments.

Yoann prend la parole pour préciser que le nom ne correspond pas à la localisation et que le chemin de la Cavaille existe déjà à proximité (sentier de randonnée nommé officiellement ainsi, qui part du ruisseau de la Vergne, à droite sur le plan, pour rejoindre Les Champs). Il demande à ce qu’un autre nom soit trouvé.

Après échanges, Monsieur le Maire demande s'il y a une proposition. Yoann indique que le choix doit être fait collectivement (il ne veut pas décider seul). Esther Rasoa-Fenosoa ajoute cependant qu'il faut aller vite au regard du besoin. Yoann précise qu'au regard des appellations des parcelles figurant dans le cadastre, il pourrait être proposé le nom de « **chemin du petit pré**« .

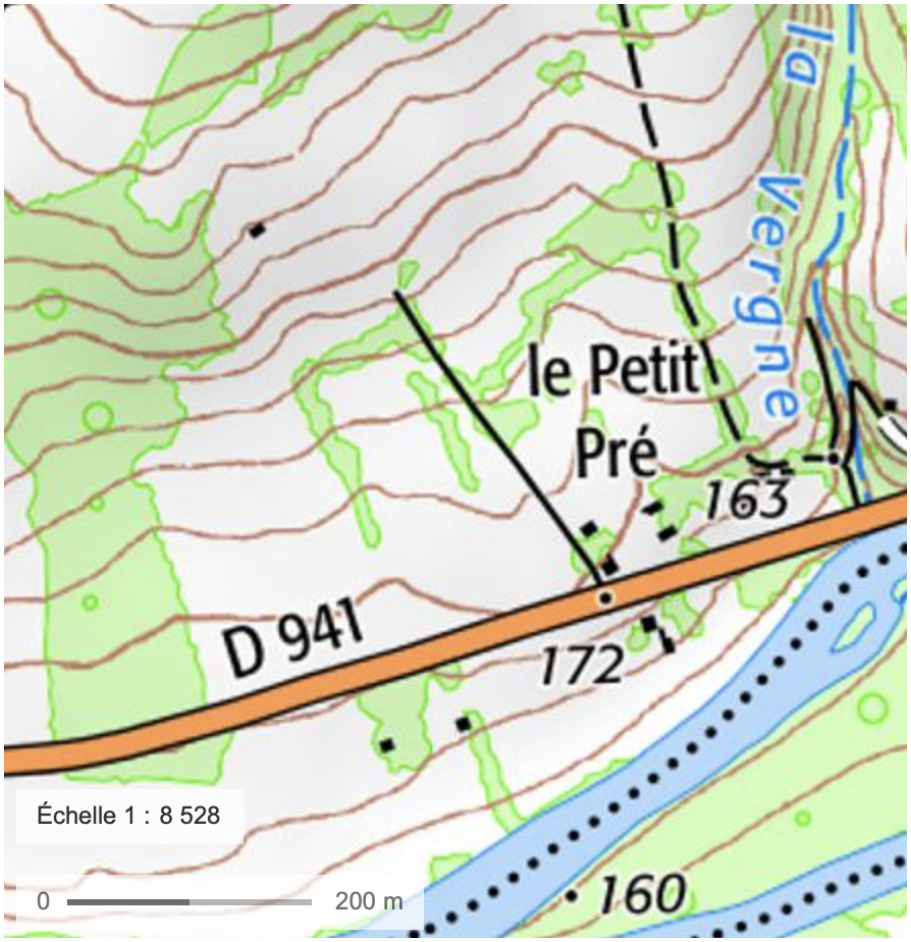

Voté à l'unanimité avec le nom « **Chemin du petit pré – Roche**« .

Dénomination village de Chabanas

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de dénommer trois voies desservant le village de Chabanas:

- Route de la Bascule – Chabanas (voie de desserte en bleu)
- Ruelle de la Forge – Chabanas (voie de desserte en vert)
- Route des Jouberties – Chabanas (voie de desserte en rose)

Voté à l’unanimité

Demande de subvention – Association « Atelier Garance »

Il est demandé une subvention exceptionnelle de 1000 euros par l'atelier Théâtre Garance pour aider au financement des frais de participation au concours national de Théâtre Amateur du 29 octobre au 5 novembre 2022 à Saint-Cyr-sur-Loire.

Lucien Coindeau observe que les associations culturelles de Saint-Junien commencent à avoir une certaine aura et portent haut les couleurs de la ville. Le Maire approuve et indique que c'est bien pour cela qu'il est proposé une subvention.

Voté à l'unanimité

Demande de subvention de l'ASSJ BMX

Il est demandé une subvention par l'ASSJ BMX pour financer la participation aux championnats du monde de BMX de la jeune pilote de 14 ans Agathe Laviron. Les épreuves ont eu lieu à Nantes du 24 au 31 juillet 2022.

La subvention accordée est de 1000 euros pour un budget de 2000 pour sur le déplacement.

Là encore, c'est une belle représentation de la ville.

Voté à l'unanimité

Tableau des emplois au 1er octobre 2022

Modification pour tenir compte d'un départ à la retraite d'une ATSEM et de son remplacement.

CM-2022-09-15-6

Voté à l'unanimité

Tarif des repas pris par les bénévoles de la manifestation « Les Portes du Cuir »

Il est proposé au Conseil municipal de fixer le tarif des repas pris à la salle des congrès par les bénévoles de la manifestation annuelle des Portes du Cuir. Le tarif proposé est de 6,46 € HT le plateau repas. La facture sera envoyée à l'association RESOCUIR.

Voté à l'unanimité

Rénovation de l'éclairage équipements sportifs – Demande de subvention

Il est proposé de solliciter l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour

aider au financement du remplacement des éclairages des équipements sportifs (en complément des subventions déjà demandées).

CM-2022-09-15-7

Philippe Gandois précise que cette délibération est la dernière pièce qui manque au dossier auprès de l'ANS. Le budget est autour de 300 000 euros pour une baisse de 50% de la consommation. La subvention pourrait couvrir jusqu'à 80% de la dépense.

Pierre Allard rappelle aussi qu'il a été demandé aux associations de faire attention et d'éviter, quand c'est possible, les compétitions et les entraînements la nuit.

Nathalie Tarnaud prend la parole :

> *Mes chers collègues,*
>
> *Si cela n'est pas incompatible avec les exigences des Fédérations sportives, concernant la température des LED, est-on sur du classique à 4000 Kelvin ou du 3000 Kelvin qui va vers une lumière produite proche du jaune-orangé, beaucoup moins impactante (de l'ordre de 30%), pour la santé humaine, notamment pour la rétine, ainsi que pour la biodiversité, si les éclairages sont à l'extérieur.*

Philippe Gandois indique qu'il n'est pas en mesure d'apporter les éléments de réponse ici, mais qu'il les fournira par la suite. Il précise que les fédérations sportives imposent des règles assez strictes sur l'éclairage (comme sur la température d'utilisation, etc.). En intérieur, la lumière doit être blanche, et il n'est pas impossible que ce soit le cas en extérieur aussi. Par exemple, le terrain synthétique, pour l'instant, ne peut plus être utilisé en compétition parce que l'éclairage n'est pas assez puissant.

Didier Lekiefs prend la parole pour rappeler que dans les associations sportives, ceux qui les font vivre sont généralement des bénévoles qui travaillent et qu'il est difficile de s'entrainer dans la journée.

Voté à l'unanimité

Convention ALEAS Objet Association Limousine Emplois Activités Services (ALEAS) – Travaux de bâtiments, d'entretien et d'aménagement des espaces verts et publics

Il nous est demandé de valider la convention ci-dessous avec l'association ALEAS pour la mise en place d'un chantier d'insertion.

CM-2022-09-15-8

Remerciements

Pas de remerciements lors de cette séance.

Décisions du Maire

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des décisions prises par le Maire sans avis du Conseil Municipal (conformément aux délégations votées).

Décisions

Suite des décisions distribuées le jour même : Decisions-Suite

Questions Diverses

Anne-Sophie Chazelle prend alors la parole pour annoncer à l'assemblée que c'était son dernier Conseil Municipal puisqu'elle va démissionner pour des raisons familiales.

Yoann prend la parole pour la remercier pour son investissement dans le collectif Énergie Citoyenne – qui va se poursuivre autrement – et pour son engagement au service de nos concitoyens et de nos collectivités, tant à la commune qu'à la communauté de communes.

Pierre Allard la remercie à son tour pour son engagement. Il indique qu'ils ont toujours eu des discussions courtoises et franches, et que c'est ce qui est important. Il indique que la démission n'interviendra qu'après la prochaine réunion du conseil communautaire de la semaine prochaine.

Éliane Croci prend ensuite la parole pour parler de la décision 2022/062 concernant la convention avec la SPA. Elle indique qu'il y a quelques mois, elle les a appelés pour un animal trouvé par un particulier dans son jardin et que la SPA a refusé de se déplacer.

Le Maire répond que le problème est national. Les conventions comme celle-là financent en fait les fourrières, mais pas un service de récupération. C'est pour cette raison que la commune a un chenil municipal, géré par les agents, pour les animaux errants. Il précise que les agents ne peuvent de toute façon pas venir récupérer un animal si celui-ci se trouve sur un terrain privé.

L'ordre du jour étant épuisé, Pierre Allard annonce la clôture de la séance à 19h45.

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

Réunion du Conseil Municipal du 12 juillet 2022

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 7 décembre 2022

Le mardi 12 juillet 2022 s’est tenue une réunion du Conseil Municipal non prévue pour régulariser des dossiers avant l’été. Voici un résumé de ce qui a été dit et décidé.

(*Note du rédacteur : étant absent au conseil, le compte rendu se base sur ce qui m’a été rapporté.*)

Yoann Balestrat était absent, représenté par Anne-Sophie Chazelle.

Laurence Chazelas était absente, représentée par Thierry Granet.

Lucien Coindeau était absent, représenté par Laure Mura.

Frédéric Dauvergne était absent, représenté par Didier Roy.

Aurabelle Pesqué était absente, représentée par Bernadette Desroches.

Jean-Sébastien Piel était absent, représenté par Nathalie Tarnaud.

Julia Sebbah était absente, représentée par Éliane Croci.

Christelle Simonneau était absente, représentée par Alex Gerbaud.

Clémence Pique, Esther Rasoa Fenosoa et Stéphanie Tricard était absentes, excusées.

(*Note du rédacteur : la liste des absents et représentés a été mise à jour le 12/09/2022*)

- Conseil municipal du 10 novembre 2022 Intervention concernant la désaffectation et le déclassement de La Giboire
- Conseil municipal du 10 novembre 2022 Intervention concernant la vente de La Giboire
- Énergie citoyenne répond aux attaques de la majorité municipale : La Giboire, abus de pouvoir !
- Tribune du P'tit Bonjour n°224 (décembre 2022)
- Photos
- Documents Utiles
- Articles de presse et de revues

Début de la séance à 18h00.

Le PV de la séance du 22 juin est en ligne sur le site de la Mairie . N'oubliez pas de lire notre propre compte rendus pour avoir plus de détails (Réunion du Conseil Municipal du 22 juin 2022).

Ayant envoyé nos remarques et corrections en amont, les PVs sont adoptés à l'unanimité.

Cession de parcelle communale à Madame AUJAUD Solange – Parcelles AL-87 – 7 impasse Macé

Il est proposé au conseil de céder la parcelle AL-87 sise 7 impasse Macé à Saint-Junien (propriété de la commune suite au legs de M. Camille Desbordes) à Madame AUJAUD Solange pour le prix de 140 000 euros. La valeur fixée par l'avis des domaines en date du 4 Avril 2022 étant de 123 000 euros.

Les détails dans la délibération ci-dessous :

CM-20220712-1

Et l'avis domanial : Avis domaine

Le Maire précise que cette vente est la raison pour laquelle ce conseil non prévu se déroule puisque l'acheteur se retrouve sans logement, son précédent logement ayant été vendu.

Thierry Granet prend la parole pour rappeler que l'on a pu vendre cette maison grâce à la générosité de Camille Desbordes qui avait légué cette maison à la commune après son décès et pour rendre hommage à cet homme qui a tant fait pour la commune.

Voté à l’unanimité.

Anne-Sophie Chazelle, après le vote, prend la parole pour poser une question liée à cette délibération, mais sur un thème plus large. Elle demande s’il serait possible de diffuser (sur le site de la mairie, facebook, ou autre) les annonces de mises en vente des biens communaux, pour que l’ensemble de la population soit au courant de ces mises en vente avant leur vente. Elle précise que cela se fait dans d’autres villes.

Le Maire répond que cela pourrait se faire, mais qu’il se demande comment le choix pourrait être fait s’il y avait plusieurs personnes intéressées par le même bien, et qu’il pense que c’est moins attaquable si cela passe par un notaire ou une agence comme actuellement. Anne-Sophie indique que l’un n’empêche pas l’autre, et que l’information de la vente n’implique pas forcément la gestion de la vente.

Le Maire indique que de toute façon, quand c’est vendu par une agence, les Saint-Juniauds le savent forcément puisque l’agence en fait la publicité. Anne-Sophie précise qu’il n’est pas possible de savoir ce qui est mis en vente par la municipalité à moins de faire le tour de toutes les agences et tous les cabinets notariaux… Pierre Allard précise qu’ils vérifieront s’ils ont le droit de le faire…

(*Note du rédacteur : d’autres villes de la CCPOL le font en publiant les annonces sur leur site internet en planifiant même des créneaux pour les visites…*)

Tableau des emplois au 1er Août 2022

Il est proposé de valider le tableau des emplois ci-dessous :

CM-20220712-2

Voté à l’unanimité.

Décisions du Maire

Vous trouverez ci-dessous l’ensemble des décisions prises par le Maire sans avis du Conseil Municipal (conformément aux délégations votées).

Décisions-20220712

Ajout du 16/07/2022, la suite des décisions : Décisions-20220712-Suite

Questions Diverses

Pas de question cette fois ci.

L’ordre du jour étant épuisé, Pierre Allard annonce la clôture de la séance à 18h15.

Articles récents

- Réunion du Conseil Municipal du 26 juin 2025
- Restez informés !
- Réunion du Conseil Communautaire POL du 23 juin 2025
- Faisons du projet LiCHEN une opportunité pour tout notre territoire !
- Agir contre les déserts médicaux, une urgence de santé publique

Archives

- juin 2025 (6)
- mai 2025 (1)
- avril 2025 (2)
- mars 2025 (3)
- février 2025 (2)
- janvier 2025 (1)
- décembre 2024 (2)
- novembre 2024 (4)
- juin 2024 (3)
- mai 2024 (1)
- avril 2024 (2)
- mars 2024 (3)
- février 2024 (5)
- décembre 2023 (1)
- novembre 2023 (2)
- septembre 2023 (1)
- juin 2023 (1)
- mai 2023 (2)
- avril 2023 (3)
- mars 2023 (1)
- février 2023 (2)
- janvier 2023 (1)
- décembre 2022 (5)
- novembre 2022 (2)
- septembre 2022 (1)
- juillet 2022 (3)
- juin 2022 (3)
- avril 2022 (2)
- mars 2022 (2)
- février 2022 (2)
- janvier 2022 (2)
- décembre 2021 (1)
- novembre 2021 (2)
- octobre 2021 (1)
- septembre 2021 (1)
- juin 2021 (1)
- mai 2021 (2)
- avril 2021 (3)

- mars 2021 (5)
- février 2021 (3)
- décembre 2020 (2)
- novembre 2020 (2)
- octobre 2020 (3)
- septembre 2020 (1)
- juillet 2020 (1)
- juin 2020 (6)
- mai 2020 (1)
- avril 2020 (1)

Méta

- Connexion
- Flux des publications
- Flux des commentaires
- Site de WordPress-FR

Rechercher

- Politique de confidentialité
- Sitemap

- Facebook
- X
- RSS